

Paris, le 28 juin 2018

## Note de direction sur la liquidité détenue par les fonds

La gamme des fonds Trusteam ont, depuis quelques mois, des liquidités pouvant aller en moyenne jusqu'à 25% de l'actif géré total, à l'exception de ROC Flex (jusqu'à 37%). Ces liquidités sont constituées en partie de fonds monétaires, en partie de titres de créance de très court terme, et de cash en banque.

Cette liquidité en portefeuille est la conséquence d'un acte de gestion qui s'appuie sur un processus coûteux d'analyse. En effet, notre univers d'investissement est défini par la satisfaction client qui est le fruit à la fois de papiers de recherche externes et d'analyse de questionnaires et interviews effectués par nos équipes internes.

Ainsi, cette décision s'appuie sur la volonté de rester attentistes aux opportunités, sans investir sur des titres que nous estimons survalorisés dans des marchés dont la volatilité en dents de scie prouve une frilosité accrue aux annonces des sociétés et événements géopolitiques.

Cet acte de gestion, comme tout acte de gestion, doit être rémunéré. Ainsi, l'assiette de calcul des frais de gestion est l'actif net total, et nous ne faisons aucune distinction de traitement entre l'actif investi en titres et l'actif investi en liquidités.

Nous restons disponibles pour nos porteurs en cas de questions.

Jean-Sébastien Beslay



Jean-Luc Allain

